

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 juillet 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL 2022 DE
LA VILLE DES
LILAS.

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA (jusqu'au point 2), Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERGERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Mathias GOLDBERG (à partir du point 2), Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Sander CISINSKI, Bénédicte BARBET par Brigitte BERGERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG

SECRETAIRE : Gaëlle GIFFARD

CONSEIL MUNICIPAL 6 JUILLET 2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2022 DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de monsieur le Maire,

VU l'article L.2312-1 à 4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1612-1 à 8 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur au 1^{er} janvier 2022,

VU le Budget Primitif 2022 du budget principal de la Ville des Lilas,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve les propositions de la décision modificative n°1 du budget principal 2022 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement			Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM1	Chap.	Libellé	DM1
013	Atténuations de charges		011	Charges à caractère général	183 531,28
70	Produits des services, du domaine et ventes		012	Charges de personnel, frais assimilés	
73	Impôts et taxes		014	Atténuation de produits	
74	Dotations et participations	12 728,12	65	Autres charges de gestion courante	114 311,00
75	Autres produits de gestion courante				
Total des recettes de gestion courante		12 728,12	Total des dépenses de gestion courante		297 842,28
76	Produits financiers	-	66	Charges Financières	
77	Produits exceptionnels	472 722,00	67	Charges exceptionnelles	
78	Reprises provisions semi budgétaires		022	Dépenses imprévues	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		485 450,12	Total des dépenses réelles de fonctionnement		297 842,28
042	Opérat° d'ordre entre sections		023	Virement à la section d'investissement	187 607,84
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	042	Opérat° d'ordre entre sections	-
TOTAL		485 450,12	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		187 607,84
			TOTAL		485 450,12
R002			RAR		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		485 450,12	Total des dépenses de fonctionnement cumulées		485 450,12
Recettes d'Investissement			Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM1	Chap.	Libellé	DM1
13	Subventions d'investissement reçues		20	Immobilisations incorporelles	
Total des recettes d'équipement		-	204	Subventions d'investissement versées	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	87 190,62	21	Immobilisations corporelles	63 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		Total des opérations d'équipement		166 991,06
Total des recettes financières		87 190,62	Total des dépenses d'équipement		229 991,06
45	Total des opérations pour compte de tiers		10	Dotations, fonds divers et réserves	86 408,57
Total des recettes réelles d'investissement		87 190,62	13	Subventions d'investissement	
021	Virement de la section de fonctionnement	187 607,84	16	Emprunts et dettes assimilées	
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections		020	Dépenses imprévues	
041	Opérat° patrimoniales		27	Autres Immobilisations financières	11 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		187 607,84	Total des dépenses financières		97 408,57
TOTAL		100 417,22	45	Total des opérations pour compte de tiers	
R001			Total des dépenses réelles d'investissement		327 399,63
RAR			040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
Total des recettes de fonctionnement cumulées		100 417,22	041	Opérat° patrimoniales	
			Total des recettes d'ordre d'investissement		-
			TOTAL		327 399,63
			D001		
			RAR		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		100 417,22	Total des recettes de fonctionnement cumulées		327 399,63

ARTICLE 2 : Cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et à Monsieur le Trésorier principal de la Ville des Lilas.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par : Voix pour 33 Voix contre Abstentions NPPV
--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20220706-D87-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **08 JUL. 2022**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.